

TOUT EST CHER... POURQUOI ?

Promise dès longtemps, la brochure de M. Pelletier nous a surpris à la veille de nous souiller d'une faute d'impatience. Les écrits documentés, précis et pourtant souples de l'auteur auraient évidemment eu leur part de responsabilité; mais ce dernier ouvrage avait surtout éveillé notre attention du fait qu'il est un traité économique du Canada.

M. Montpetit, l'apôtre inlassable de l'économie politique chez nous, juge cette science nécessaire — nécessaire au médecin et à l'avocat comme au législateur et au financier. Il semble démontré que pour commander le respect et disposer d'influence, en pays britannique surtout, il faille de toute nécessité posséder des capitaux et savoir les manier. Comment y parvenir plus adroitement que par l'économie politique, science d'observation? Encore ne suffit-il pas de profiter des leçons des autres pays; une étude sérieuse des conditions de la contrée où nous devons bientôt évoluer s'impose en toute logique. C'est précisément le terrain qu'a choisi M. Pelletier pour son travail.

La hausse des prix est expliquée dans ses causes d'avant-guerre: la part insensée (au point de vue économique) que nous avons prise au conflit européen, en exhibe les causes internes distinctement des causes découlant de l'état de guerre de par le monde. C'est donc toute notre situation économique pesée et analysée. L'auteur s'est abstenu de conclusions qui eussent été intéressantes: mais ses derniers mots "et la consommateur qui est la masse, paiera, paiera, paiera" sont un avertissement de *pressante actualité*.

Efforçons-nous de réparer l'avenir au moyen d'études préparées avec autant de soin que celle-ci: il est grand temps de commencer. M. Montpetit recommandait un jour le traité d'économie politique de Charles Gide à des élèves distraits et moqueurs; et justement vexé, le distingué professeur de s'écrier: "Mais pour l'amour de la race, on devrait tout de même avoir la générosité de lire un livre!" Le mot a porté: et à sa suite nous insisterons auprès de ceux qui ne sont pas empressés à mettre le Canada en banqueroute pour le compte de l'empire, de lire la dernière brochure de M. Pelletier et de la méditer.

L'auteur a fait œuvre de patriote en publiant cette étude: à nous de lui faire porter les fruits qu'on a droit d'en attendre.

Antoine de MONTCHRETIEN

VOYAGE À CHICAGO DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

La semaine prochaine paraîtra dans l'Escholier et dans tous les journaux de Montréal la date et le prix minime de ce voyage qui durera dix jours. L'excursion se fera alors que les jardins seront fleuris. On en parle un peu d'avance afin que tous les étudiants en pharmacie puissent y prendre part en choisissant ce temps-là pour leurs vacances. Tous les étudiants des facultés sœurs seront les bienvenus à ce voyage agréable et instructif organisé par MM. C. E. Duquette, président des E. E. P. et L. Amédée Décar, E. E. P., président du cercle Val d'Or. Le nombre des billets est limité; songez-y dès maintenant. C'est une chance exceptionnelle pour visiter Chicago, Détroit et Milwaukee. Qu'on n'oublie pas que les américaines seront là. Pour autres informations appelez St-Louis 3014, M. C. E. Duquette, à la pharmacie Martineau.

ÉTUDIANT EN LOI... ÉTUDIANT EN DROIT...?

—Vous êtes étudiant?
—Oui, Mademoiselle, étudiant en loi.
—Comment! Vous serez le défenseur du crime? Vous serez l'avocat qui, pour gagner sa cause coûte que coûte, appelle comme témoins des mères de familles et des jeunes filles tremblant à l'idée seule de comparaître devant une cour de justice trop souvent hélas! préjugée et indécise?

—Oh! non, Mademoiselle, je ne veux pas être avocat, j'étudie pour professer comme notaire. Vous ne savez pas la distinction?... L'étudiant en loi est celui qui...

Dites-moi franchement, n'avez-vous pas, comme dans mon temps d'Université, à donner cette fréquente explication?

Eh bien, il faut changer cette appellation amphibologique, car non seulement elle porte à l'ambiguïté et à la méprise comme erronée dans son essence, mais bien plus, elle est injuste et préjudiciable à vos parlers publics, et à vos amours, quoi!

On n'étudie pas la "loi", spéculativement parlant; elle est une réalité transcendante créée en même temps que la nature et son ordre, elle en a la même constance: c'est une science "a priori". La seule spéculation étudiée en l'occurrence, c'est le droit positif, qui triant parmi ces mêmes inéluctables lois celles qui concernent les hommes et leurs rapports entre eux, en a dressé un faisceau de règles à suivre, oh! combien imparfaites encore! La "loi" prime donc le "droit"; acceptez-vous cette transcendence, Messieurs les Étudiants en droit? L'histoire, cependant, établit sans contraste la priorité de la profession de notaire sur celle d'avocat: la convention écrite existait bien avant le plaidoyer; et de même que la loi est mère nourricière du droit, ne peut-on pas dire que le notaire, depuis quelque deux ans surtout, est le père nourricier de l'avocat, sa pâture dans bien des cas? Mais priorité ne veut pas dire supériorité, me direz-vous?

On n'étudie pas le "droit" non plus... strictement parlant, mais bien les règles du droit.

L'appellation actuelle erronée à la base même de toute définition, est donc telle quelle, injuste pour l'étudiant en droit, et injustifiable pour l'étudiant en loi qui sent sa modestie toute gênée par tant de supériorité pour une fois reconnue.

Voyons maintenant quels préjudices vous en souffrez dans vos joutes oratoires, en public. L'auditeur ou l'électeur ne pouvant vous classer sur le champ, fera vite injure à vos prétentions: Si vous êtes étudiant en loi, et que, pour une fois, vous parliez avec véhémence et fassiez maints gestes à l'avenant, on songera déjà à vous confier un procès; et si vous êtes étudiant en droit, et que vous discouriez avec hésitation, lenteur, en gesticulant comme un paralytique, on dira aisément: c'est un tranquille aux portes, il sera bien comme notaire.

Mais je tarde d'en arriver à vos amours et à leurs mécomptes, une fois cette décevante explication donnée. Pour la demoiselle, dont l'espérance longtemps manquée, est d'avoir un avocat pour mari, quel désenchantement! "O maman, y sera pas avocat, c'est un notaire... il m'a expliqué la différence!" Mais la belle, intelligente sans doute, et surtout sage vu la pénurie d'hommes qui s'annoncent, se consolera de sa méprise en songeant que si elle ne peut devenir la fière épouse d'un haut membre du Bar-

reau, elle sera toute aussi heureuse comme juste moitié d'un basoché de Chambre. Et cette autre qui croyant posséder comme futur berceur de rêves et de bébés, un doux et casanier notaire, s'aperçoit trop tard hélas! au recul de ses amours peut-être, qu'elle a comme étoile nouvelle qui monte dans son ciel, un bruyant et veille-tard avocat.

Quel nom prendre, alors? Appelez-vous donc tout simplement: "étudiant-avocat", "étudiant-notaire", de cette façon on vous reconnaîtra de suite. La faculté de médecine pourrait bien suivre l'exemple: l'étudiant en médecine générale s'appellera "étudiant-médecin", et l'étudiant en chirurgie, (quand on aura la bonne idée d'établir une chaire distincte de chirurgie) s'appellera "étudiant-chirurgien". Et poussant cette suggestion jusqu'au dehors de l'Université Laval, l'école polytechnique aura son "étudiant-polytechnicien"; l'école dentaire, son "étudiant-dentiste"; et enfin ce gros étudiant, à la face brutale Comment l'appellerai-je, ce bourreau [de cavale?

"étudiant-médecin-vétérinaire",... trop long n'est-ce pas? laissons-le de côté celui-là... au fait! il est si peu de l'Université.

A part la dernière, ne trouvez-vous pas ces appellations plus précises pour la langue, plus douces pour l'oreille? Remarquez donc le désagréable de... étudiant en... loi, étudiant en... droit. Qu'en pensez-vous?

J. Albert SAVIGNAC

"UN FLIRT"

Comme la petite dame descendait du tramway, rue X... le monsieur qui lui avait fait de l'œil tout le long du parcours la suivit, et lui dit cette phrase banale entre toutes:

—Voulez-vous me permettre de vous accompagner?

La petite dame se retourna, sourit gracieusement, mais ne répondit pas.

Le monsieur fut content de ce gentil sourire, il ajusta sa cravate, redressa sa moustache, s'approcha davantage, jusqu'à effleurer de son genou la jupe de la

dame — qui ne se fâcha pas — et posa d'autres questions: "Allez-vous loin, madame? Je ne vous dérange pas? Mais la petite dame conserva le silence, toujours plus souriante, plus gracieuse d'attitude et paraissant flattée d'avoir près d'elle ce suiveur élégant.

Le galant monsieur devint perplexe et songea: "Comment se fait-il que cette charmante enfant daigne m'accorder ses regards encourageants et ne m'ait pas encore fait entendre sa douce voix? Serait-elle muette ou sourde? Non! non! c'est impossible, cet ange terrestre ne peut être dotée de ces infirmités.

—Etrangère, peut-être?... Et il reluquait les jolis cheveux blonds, la taille fine qui moulait le "tailleur"... Anglaise, Américaine?" et il murmura un:

—Do you speak English?
Mais la petite dame ne parut pas comprendre.

Et pourtant ses yeux étincelaient davantage et son sourire divin se faisait plus tendre, plus aguichant, éclairant sa frimousse d'une malicieuse gaieté.

Le monsieur interrogea encore:

—Parlo Italiano?

Même silence de la dame.

—Habla Espanol?

Mutisme aussi profond. Décidément la jolie dame, c'était un fait certain, n'entr'ouvrirait ses lèvres que pour rassurer et montrer ses belles dents...

Alors le monsieur s'affola.

—De grâce, murmura-t-il, de grâce, répondez-moi, oh! divine créature! Qui êtes-vous? Russe, Turque, Grecque, Espérantiste? Répondez...

Mais la petite dame venait de sonner à la porte d'un immeuble de modeste apparence et fermant cette porte au nez de son suiveur; dit avec un doux sourire:

—Demoiselle du téléphone, monsieur.

Le monsieur comprit et n'insista pas.

JELMA

SEMAINE PROCHAINE

A cause des vacances de Pâques, l'Escholier ne paraîtra pas, vendredi prochain. Nous nous excusons donc de n'avoir à offrir à nos lecteurs, ni contes, ni poèmes de Pâques: nous profitons cependant de l'occasion pour souhaiter à nos amis et annonceurs un... poisson d'avril.

**SWEET
CAPORAL**

CIGARETTES

**"LA FORME LA PLUS PURE
SOUS LAQUELLE LE
TABAC PEUT ÊTRE FUMÉ."**

Lancet.